

VAR CUP SENIOR EN SHAMBLE MATCH-PLAY (AVEC HANDICAP)

TROPHEE SENIORS DES CLUBS DU VAR RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION 2026

Article 1er - Introduction

Le Comité Départemental de Golf du Var organise chaque année, jusqu'à décision contraire, une compétition à l'intention des Seniors membres d'un club du Var, et ayant pris leur licence dans le Var.

Cette compétition qui se déroulera de mars à novembre 2026 a pour but de permettre la rencontre conviviale des séniors de nos différents clubs en créant un lien supplémentaire entre les clubs.

Article 2 - Compétition

La compétition annuelle donne lieu à 2 classements :

1° - COUPE DU VAR SENIORS EN SHAMBLE MATCH-PLAY AVEC HANDICAP

Elle se joue en **shamble match-play** avec handicap, par élimination directe, en une seule série sans distinction de catégorie.

2° - Le TROPHÉE SENIORS DES CLUBS DU VAR

Il est gagné par le club ayant accumulé le plus grand total sur l'addition des points obtenus par le résultat final de ses trois meilleures équipes engagées. Le barème des points étant le suivant:

- Vainqueur: 12 points
- Finaliste: 8 points
- 1/2 finaliste: 6 points
- 1/4 de finaliste: 4 points
- 1/8 de finaliste: 2 points

En cas d'égalité à la fin de la compétition entre deux ou plusieurs clubs le départage sera fait comme suit : le total des points de la meilleure 2ème équipe, puis 3ème, puis 4ème.

En cas d'égalité parfaite, chaque club désignera une équipe pour le représenter, ces équipes disputeront autant de trous, en Shamble avec Handicap, qu'il sera nécessaire pour déterminer un gagnant.

Article 3 - Participation

Peuvent participer à la Var Cup, toutes les Équipes de Séniors, composées de 2 Seniors Dames ou 2 Messieurs, ou de 2 Séniors Mixtes, membres et licenciés d'un même club du VAR qui a accepté les conditions de ce règlement. Il n'y a pas de limite d'index, mais les index supérieurs à 18 seront ramenés à 18 pour le calcul des coups rendus ou donnés. **Les clubs s'engagent à recevoir gratuitement sur leur terrain les équipes participantes.**

3.1 - Le nombre d'équipes participantes pour un club est limité à 10.

3.2 - A partir des inscriptions, il sera procédé à la création d'un Tableau par tirage au sort. Le premier Tour étant soit un 64^{ème}, ou 32^{ème}, ou 16^{ème} de Finale selon le nombre d'équipes inscrites.

3.3 - Au cas où le nombre d'équipes serait supérieur à celui d'une possibilité de Tableau (64 ou 32 équipes), il sera procédé à 1 Tour Préliminaire pour arriver au Tableau Final tel que décrit ci-avant.

CONTACT

Comité départemental de Golf du Var

Maison des Sports CDOS 83

133, boulevard Général Brosset 83200 – TOULON

Mail : contact@cdgolfvar.com Site Web : www.cdgolfvar.com Siret 432 406 882 00030



Article 4 - Formes de Jeu, Marques de Départs

4.1 – La compétition se joue en Shamble Match Play par équipes de deux joueurs.

- Sur chaque trou, les deux joueurs de chaque équipe effectuent leur mise en jeu.
- L'équipe choisit la meilleure balle.
- À partir de ce point, chaque joueur joue sa propre balle jusqu'au trou.
- Le score retenu pour l'équipe sur le trou est la meilleure balle en net réalisée par l'un des deux joueurs.
- Les équipes s'affrontent en match-play, trou par trou selon les règles du match-play

Le match est gagné lorsqu'un camp mène par un nombre de trous supérieur au nombre de trous restant à jouer (R3.2a(3)). Aucun match ne peut être partagé. En cas d'égalité à la fin des 18 ou 36 trous, le match est prolongé trou par trou jusqu'à ce qu'il y ait un gagnant. Les coups rendus ou donnés (voir **4.5**) seront reportés identiquement sur la poursuite de ce tour.

4.2 – Le premier tour ou tour préliminaire se joue en Shamble Match Play avec Handicap sur 36 trous, soit 18 trous à Domicile puis 18 trous à l'Extérieur, ou vice et versa.

Le score de la première partie (à domicile) se poursuit au cours de la seconde partie (à l'extérieur).

Un match (Domicile + Extérieur) est gagné aussitôt qu'un camp mène par un nombre de trous supérieurs au nombre de trous restant à jouer.

En cas d'égalité à la fin des 36 trous, les joueurs continuent le Tour Conventionnel d'autant de trous qu'il sera nécessaire pour déterminer un gagnant (voir **4.1** ci-dessus).

4.3 – Les autres tours du tableau se jouent en shamble Match Play avec Handicap sur 18 trous suivant un tableau préétabli sur terrain neutre (les terrains étant choisis au prorata du nombre d'équipes toujours en lice par club). Le tableau sera réajusté, si nécessaire, afin d'éviter le plus longtemps possible, que 2 équipes du même club se rencontrent mais ne l'exclut pas.

4.4 - L'index retenu est celui indiqué par RMS FFG le jour du match (www.ffgolf.org). Les capitaines de chaque équipe (le premier joueur sur la fiche d'inscription est considéré comme capitaine de l'Équipe) sont responsables des index de leur équipe, et du contrôle de ceux de l'équipe adverse.

4.5 – Les capitaines des équipes concernées rempliront une Feuille de match pour chaque rencontre (selon le modèle joint au présent règlement) laquelle portera mention de la date limite de la rencontre, qui déterminera les coups donnés ou reçus pour chaque équipe et le résultat de la rencontre. Cette feuille de match devra être signée par les 2 capitaines et transmise au délégué de la Var Cup. En cas de litige ou de contestation la règle de golf R20.1b devra être appliquée ainsi, que si nécessaire, le § 13 de ce règlement.

Pour déterminer les coups donnés ou reçus pour chaque compétiteur :

1° - L'index supérieur à 18 sera ramené à 18

2° - L'index de chaque joueur détermine, en fonction du SSS Standard et du Slope propre à chaque terrain, son handicap de jeu sur ce terrain.

3° - Cet index donne pour chaque joueur un nombre de coups donnés ou reçus selon la forme de jeu Shamble Match Play comme rappelé ci-après :

CONTACT

Comité départemental de Golf du Var

Maison des Sports CDOS 83

133, boulevard Général Brosset 83200 – TOULON

Mail : contact@cdgolfvar.com Site Web : www.cdgolfvar.com Siret 432 406 882 00030



Hommes : départ des **Jaunes**

Dames : départ des **Rouges**

Le handicap de jeu est calculé par équipe, et non individuellement.

Méthode retenue :

25 % du handicap de jeu du meilleur joueur de l'équipe

15 % du handicap de jeu du second joueur

Le total obtenu est arrondi au coup entier le plus proche (0,5 arrondi au supérieur).

Exemple :

Joueur A : Handicap 10 (25 %) $10 \times 0.25 = 2.5$

Joueur B : Handicap (15 %) $15 \times 0.15 = 2.25$

Handicap d'équipe : $2.5 + 2.25 = 4.75 \rightarrow 5$ coups

Attribution des coups rendus :

Les deux handicaps d'équipe sont comparés.

L'équipe ayant le handicap le plus élevé reçoit la différence de coups.

Exemple

Equipe 1 : 5 coups rendus

Equipe 2 : 9 coups rendus

L'équipe 2 a $\rightarrow 9 - 5 = 4$ coups rendus

Ces coups donnés ou reçus sont reportés sur la carte de score du club en fonction de la Table des Coups donnés ou reçus des trous de ce parcours.

Note : Ils s'imputent sur les trous les plus difficiles (Hcp 1, 2, 3 ...)

4.6 – Représentation du camp

Avant le 1^{er} match du 1^{er} tour, en cas d'indisponibilité d'un joueur d'une équipe celui-ci peut être remplacé par un autre joueur. Ce dernier fera partie de la nouvelle équipe pour toute la compétition. En revanche, une fois la compétition engagée (1^{er} match du 1^{er} tour) **une équipe peut être représentée par un seul joueur**, ou alors décider d'abandonner. **Dans le cas où un seul joueur rencontre les deux autres le nombre de coups reçus est calculé comme il est dit au § 4.5.**

4.7 – Journée Finale

Pour la journée finale une compétition se jouera par équipes, selon une formule qui dépendra du nombre d'équipes inscrites, sauf pour les Finalistes (Grande et Petite finale) qui joueront leur Match-play comme précédemment.

Il sera proposé à toutes les équipes ayant participé à la Var Cup de faire une compétition le jour de la finale dans une formule à déterminer.

CONTACT

Comité départemental de Golf du Var

Maison des Sports CDOS 83

133, boulevard Général Brosset 83200 – TOULON

Mail : contact@cdgolfvar.com Site Web : www.cdgolfvar.com Siret 432 406 882 00030



Article 5 - Étiquette, Jeu lent, Doute sur la Procédure, controverses et réclamations

5.1 Les joueurs manifesteront la plus grande des courtoisies à l'égard des clubs d'accueil de leur rencontre dans la phase réservation comme sur le terrain proprement dit. L'étiquette doit être respectée dans l'esprit du jeu et du fair-play, le jeu lent est prohibé. A cet effet, les Directeurs des golfs participants peuvent indiquer les manquements à ces règles et s'ils se plaignent que celles-ci n'ont pas été respectées après un rappel à l'ordre, le Comité de l'épreuve pourra prononcer la Disqualification des 2 équipes.

5.2 Application de la R20.1 (Résoudre les problèmes de Règles pendant un tour) : le Comité devra être contacté dans les plus brefs délais. Seul le Comité est habilité à l'application de cette règle et sa décision est sans appel. Il est rappelé qu'**en Match Play, un joueur qui doute de la bonne procédure à suivre dans un match n'est pas autorisé à finir le trou avec 2 balles.**

Article 6 - Inscriptions

Elles se font par équipe **sur le site du comité (www.cdgolfvar.com) au plus tard le 20 février 2025. Le tarif est fixé à 100,00€ couvrant le droit d'inscription par équipe. Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription sans avoir à justifier sa décision.**

Article 7 - Organisation des Matchs

Le capitaine d'équipe recevra la convocation et les coordonnées de l'adversaire afin de pouvoir organiser la rencontre et transmettre le résultat. Les matchs sont organisés à chaque tour de la manière suivante :

1°- *L'éventuel Tour Préliminaire et le 1^{er} tour se jouent, après tirage au sort, comme indiqué article 4.2 ;*

2°- *Les tours suivants se jouent, dans l'ordre du tableau, comme indiqué article 4.3.*

Pour chaque tour du préliminaire, jusqu'aux finales, il est adressé une convocation aux joueurs de chaque équipe.

Les clubs peuvent imposer des dates et des horaires pour le déroulement des parties, en semaine ou le week-end à leur discrétion, de telle façon que les parties s'intègrent « sans gêner » dans les départs d'une journée normale.

Article 8 – Respect des délais et horaires

Les joueurs sont responsables, en accord avec leur adversaire, de l'organisation de leur rencontre : date et heure.

Les matchs doivent obligatoirement se dérouler dans le délai imparti ou accordé par Le Comité pour chaque tour. Il n'y a pas de « cas de force majeure» : pour cela les parties doivent être organisées largement avant cette date limite, de manière à supprimer le risque d'annulation pour intempérie.

Une équipe peut être représentée par un seul de ses membres comme le prévoit les règles de Golf (R23.4).

Les matchs pourront être gagnés par « Forfait » exclusivement si une équipe ne s'est pas présentée au départ au-delà des 5 minutes prévues à la règle R5.3. En tous cas, la R5.3 et ses pénalités s'appliquent. En cas d'impossibilité d'organisation, le Comité fixera un départ et si une équipe ne se présente pas, le Comité pourra la disqualifier.

Article 9 – Voiturettes –Télémètres

Les voiturettes sont interdites sauf si les clubs les imposent, ou sur présentation d'un certificat médical, ou après accord préalable entre les deux équipes du même match, elles n'entrent pas dans la gratuité. Les télémètres sont autorisés selon les règles en vigueur de la F.F.G.

CONTACT

Comité départemental de Golf du Var

Maison des Sports CDOS 83

133, boulevard Général Brosset 83200 – TOULON

Mail : contact@cdgolfvar.com Site Web : www.cdgolfvar.com Siret 432 406 882 00030



Article 10 – Financement - Gestion et Suivi des Résultats

La compétition est financée par les participations demandées aux équipes. Pour la journée finale, une participation spécifique sera demandée aux participants non qualifiés pour celle-ci. Les dépenses sont celles des frais d'organisation, les prix et la journée finale décrite ci-après. Le Comité Départemental de Golf du Var est garant en cas de dépassement des dépenses par rapport aux recettes.

Le délégué de la Var Cup au sein du Comité est responsable de la gestion administrative de la compétition. Il tiendra les tableaux de chaque tour et le suivi des points par club. **Le Vainqueur de chaque tour l'informera du résultat.**

Article 11 – Journée Finale de Remise des prix et dotations

Le Comité organise une Journée Finale de Remise de Prix, dans un club qui restera à déterminer. Cette journée comprendra :

- *La Finale et la Finale des Perdants dite "petite finale"*

Après les rencontres, un déjeuner sera organisé à l'issue duquel seront remis les prix :

- Le TROPHEE DES CLUBS DU VAR au club gagnant.
- La COUPE DU VAR SENIORS MATCH-PLAY
- Les prix aux finalistes et 1/2 finalistes ainsi que le 3°.
- Les vainqueurs de la compétition des équipes 4.7

Le Trophée sera remis en jeu tous les ans, et gagné définitivement par le club qui l'aura en sa possession 3 années durant ou l'année ou cette compétition sera arrêtée.

Seront invités aux frais du Comité pour cette journée, les Finalistes, les Membres du Bureau du Comité, et les éventuels Sponsors. Sont invitées pour cette journée, avec participation aux frais, toutes les autres équipes enregistrées pour la compétition générale. Cette journée pourra être annulée si le nombre d'équipes représentées est jugé insuffisant par le comité de l'épreuve.

Article 12 – Comité de l'Épreuve

Cette compétition est organisée par le Comité Départemental de Golf du Var.

La compétition se déroule suivant les règles de Golf et des Règlements de la FFG. Les règles locales du Golf sur lequel se déroule le match s'applique ainsi que les Règles locales fédérales.

Le Comité de l'épreuve est formé par **Eric LACOUPPELLE**, Président du Comité Départemental de Golf du Var, et **Stéphane MELTZHEIM, Organisateur** de la Var Cup et délégué à l'Arbitrage et aux Règlements du Comité Départemental de Golf du Var.

La Compétition sera annulée par le Comité si le nombre d'équipes est inférieur à 36 et le nombre de clubs inférieur à 4. Le Comité, en cas d'annulation de la compétition remboursera les joueurs.

Article 13 – Règlement

L'inscription implique l'acceptation complète de ce règlement.

S'il y a un litige entre deux équipes, une réclamation devra être exposée au Comité de l'Épreuve. Celui-ci examinera le cas à la lumière des Règles de Golf. Sa décision sera sans appel. Il pourra fixer les conditions d'une autre rencontre, éventuellement à la charge financière de l'équipe qui aurait mal interprété ledit règlement.

Si les problèmes liés à son application ne peuvent être réglés avec équité, le Comité pourra prononcer la Disqualification des deux camps.

CONTACT

Comité départemental de Golf du Var

Maison des Sports CDOS 83

133, boulevard Général Brosset 83200 – TOULON

Mail : contact@cdgolfvar.com Site Web : www.cdgolfvar.com Siret 432 406 882 00030

